Infirmiers : la prescription du vaccin Covid-19 est désormais possible

Réclamée notamment par l'Ordre national des infirmiers et par la fédération d'associations de patients France Assos Santé, la possibilité pour les infirmiers de prescrire le vaccin du Covid-19 a été acceptée par la Haute autorité de santé (HAS), sur saisine du ministère de la Santé.

La mission des infirmières et infirmiers se voit donc amplifiée. Ils peuvent donc, depuis le 26 mars dernier, prescrire l'un des vaccins autorisés à toute personne, à l'exception des femmes enceintes, des personnes présentant un trouble de l'hémostase et des personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection.

Selon le ministre de la Santé, Olivier Veran, cette nouvelle autorisation doit leur permettre « notamment d'aller vers les populations les plus vulnérables et de vacciner au domicile des Français ».

Décret n° 2021-325 du 26 mars 2021, JO du 27 mars

© 2021 Les Echos Publishing